



Assemblée générale

Distr. limitée
10 octobre 2006
Français
Original : anglais

Soixante et unième session

Sixième Commission

Point 153 de l'ordre du jour

**Demandes d'octroi du statut d'observateur
auprès de l'Assemblée générale**

**Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Djibouti, Émirats arabes unis,
Iran (République islamique d'), Jamahiriya arabe libyenne, Koweït,
Nigéria, Pakistan, République arabe syrienne, Sierra Leone, Soudan
et Venezuela (République bolivarienne du) : projet de résolution**

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Fonds de l'OPEP pour le développement international

L'Assemblée générale,

Souhaitant promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Fonds de l'OPEP pour le développement international,

1. *Décide* d'inviter le Fonds de l'OPEP pour le développement international à participer à ses sessions et travaux en qualité d'observateur;
2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour appliquer la présente résolution.

